



Accusé de réception en préfecture
028-242000354-20210329-BUR-AG-21-029-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 29 mars 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Demande d'agrément ZAE d'Erbajolo

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie- Hélène PADOVANI.

ABSENTS :

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 11

Pour : 11

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Demande d'agrément ZAE d'Erbajolo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 modifiant les délégations d'attribution du Conseil au Bureau et notamment la délivrance d'agrément concernant les cessions foncières et les demandes de locations sur la ZAE d'Erbajolo ;

Vu les demandes d'acquisition foncière sur la ZAE d'Erbajolo déposées auprès du concessionnaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

- La demande d'acquisition foncière portée par le Groupe PAGANI pour la parcelle BL 272 ;
- La demande d'acquisition foncière portée par Kallisté fiduciaire pour la parcelle BL 227 ;
- Le projet d'installation du cabinet comptable C2C sur la ZAE d'Erbajolo et demande au concessionnaire de lui proposer la parcelle BM 1009 ;
- Le projet d'installation porté par Monsieur Poletti sur la ZAE d'Erbajolo et demande au concessionnaire de lui proposer le reliquat de la parcelle BM 989 ou la parcelle BM 1105 ;

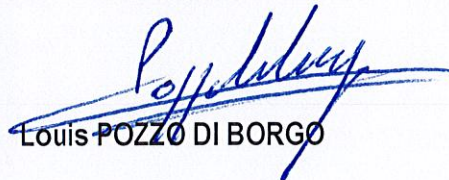
AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président


Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification